
Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°50

publié le 19/04/2010

Avril 2010

Sommaire

Partenaires Etat Hors PO

Décision de déclassement du domaine public

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Mission de Pilotage Interministériel

Pôle de pilotage interministériel

2010102-07 - Arrêté portant délégation de signature à M Jean Marc SANCHEZ, directeur de la réglementation et d

2010102-08 - Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Francois Claude PLAISANT, sous préfet, c

Unité Territoriale de la DIRECCTE

2010106-04 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février

Décision

Décision de déclassement du domaine public

Administration : Partenaires Etat Hors PO

Auteur : RFF

Signataire : Autres

Date de signature : 12 Avril 2010

Le Directeur régional

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20108215
Gestionnaire : RFF (DR LR)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,
- Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;
- Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;
- Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;
- Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;
- Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional pour la région Languedoc-Roussillon;
- Vu la décision du 22 septembre 2008 portant nomination de Monsieur Christian PETIT en qualité de Directeur Régional pour la région Languedoc-Roussillon;

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :

TERRAINS PLEIN-PIED :

ARTICLE 1^{er}

Le terrain (nu ou bâti) sis à ELNE (66 Pyrénées-Orientales) Lieudit La colomina sur la parcelle cadastrée BD 499p pour une superficie de 372 m², tel qu'il apparaît sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune¹, est déclassé du domaine public ferroviaire.

¹ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place auprès de la direction régionale Languedoc Roussillon de Réseau Ferré de France, 185, rue Léon Blum, B.P. 9252, 34043 Montpellier Cedex 1 et auprès de NEXITY Agence NSPM / Montpellier Le Millénium - Bât. B Rue Denis Papin 34000 MONTPELLIER.

TERRAINS DE PLEIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
66065	La colomina	BD	499p	372
			TOTAL	372

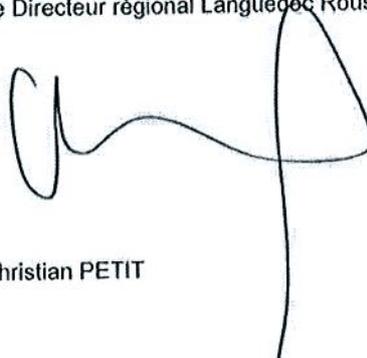
ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie d'ELNE et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Perpignan ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Montpellier, le 12/04/2010

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur régional Languedoc Roussillon,



Christian PETIT



Arrêté n°2010102-07

Arrêté portant délégation de signature à M Jean Marc SANCHEZ, directeur de la réglementation et des libertés publiques

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Pôle de pilotage interministériel

Auteur : Marie Hélène SAUVAGEOT

Signataire : Préfet

Date de signature : 12 Avril 2010

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission
des Politiques
interministérielles**
Pilotage interministériel
Cellule d'appui juridique
Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60
☎ : 04.68.51.67.53

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ,
Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2009 modifié portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques pour toutes ampliations, copies conformes, correspondances diverses relatives aux matières relevant de la direction ainsi qu'en ce qui concerne les documents et décisions suivants :

I - Bureau de l'administration générale

1°) Associations – Fonds de dotation-fonds d'entreprise

- récépissés de déclaration (création, modification, dissolution).

2°) Armes

- autorisations d'acquisition d'armes de 1ère et 4ème catégorie ;
- récépissés de déclaration de détention d'armes de 5ème et 7ème catégorie ;
- cartes européennes d'armes à feu ;
- bons de commande d'explosifs agricoles .

3°) Réglementation des professions

- récépissés pour les revendeurs d'objets mobiliers;
- cartes professionnelles de guide interprète et de guide conférencier;
- cartes professionnelles des agents immobiliers ;
- cartes professionnelles des salariés des sociétés de surveillance et de gardiennage privées;
- autorisation et refus de stage dans les cabinets d'agents de recherche privée
- correspondance concernant le secteur du tourisme;
- carte d'autorisation d'exploitation d'une voiture de grande remise;
- courriers relatifs à la police des jeux.

4°) Réglementation générale

- livrets spéciaux de circulation des forains et les carnets de circulation de nomades ;
- autorisations de transport de corps à l'étranger ;
- agrément des sociétés de pompes funèbres, y compris leurs véhicules ;
- récépissés service national des bi-nationaux ;
- autorisations d'organiser des combats de boxe ;
- déclaration de liquidation de stocks des commerces.

II - Bureau de la Nationalité française et des Etrangers

1°) Nationalité française

- cartes nationales d'identité ;
- passeports biométriques et passeports d'urgence ;
- autorisations collectives de sortie du territoire pour les enfants mineurs;
- proposition de naturalisation par décret adressées au ministère de l'immigration;
- lettre de convocation pour dépôt de déclaration de nationalité française ;
- récépissés de déclarations de nationalité française ;
- co-signature des déclarations de nationalité et attestation sur l'honneur de communauté de vie;
- compte-rendu d'assimilation linguistique;

- lettre de transmission des dossiers de déclarations au ministère de l'immigration;
- PV de notification d'un décret d'opposition;
- PV de restitution d'une déclaration;
- PV de carence;
- PV de désistement d'une demande d'acquisition de nationalité française par mariage;

2°) Etrangers

2-1) mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière :

- invitations à quitter le territoire national (IQTN)
- refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire national (OQTF),
- arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) ;
- décisions fixant le pays de renvoi et décisions de placement en rétention des étrangers en situation irrégulière ;
- décision d'assignation à résidence ;
- arrêté préfectoral d'expulsion ;
- mémoires contentieux relatifs aux mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière ;
- requêtes auprès des tribunaux aux fins de prolongation de rétention administrative ;
- convocations et notifications des avis des commissions du titre de séjour et d'expulsion

2-2) mesures relatives à l'asile et au séjour des étrangers :

- récépissés constatant le dépôt des demande d'asiles;
- demandes de prise en charge à l'Etat responsable du traitement de la demande d'asile politique et laissez-passer correspondants ;
- décisions d'irrecevabilité concernant les demandes d'asile déposées au CRA ;
- autorisations provisoires de séjour, récépissés de dépôt de demande de titres de séjour et titres de séjour d'étrangers ;
- saisine des postes consulaires des demandes de visas de long séjour formulées par les conjoints de français qui séjournent en France régulièrement depuis plus de 6 mois (article 3 de la loi du 24 juillet 2006) ;
- décisions de regroupement familial ;

2-3) circulation trans-frontières :

- délivrance de visas de retour préfectoraux
- prorogation de visas consulaires de court séjour.

III - Bureau de la Circulation et de la Sécurité routière

- suspension administrative normale (1f) ;
- suspension administrative immédiate (3f) ;
- modification d'une suspension administrative normale (4f) ;
- interdiction de conduire en France normale (1e) ;
- interdiction de conduire en France immédiate (3e) ;
- modification d'une interdiction de conduire en France (4e) ;
- récépissé de remise d'un permis invalidé pour solde de points nul ("réf "44);
- annulation d'un examen obtenu frauduleusement (60) ;
- injonction de restitution d'un permis invalidé ("ref 49") ;
- restitution de points ("ref 47");

- permis de conduire nationaux (primata, duplicata, validation, conversion) ;
- décisions consécutives à l'examen médical concernant la validité du permis de conduire ;
- permis de conduire internationaux ;
- autorisations d'enseigner pour les moniteurs d'auto-écoles ;
- cartes d'autorisation de mise en circulation d'un véhicule destiné à l'enseignement de la conduite automobile ;
- cartes d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise ;
- certificats de capacité professionnelle (taxis) ;
- cartes professionnelles "TAXI". "

IV -Bureau des Cartes grises

- conventions d'habilitation des professionnels de l'automobile dans le cadre du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.)
- conventions d'agrément des professionnels de l'automobile dans le cadre du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.)
- lettres de notification de refus d'agrément des professionnels de l'automobile dans le cadre du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.)

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée par Mme Mireille CARTEAUX, attachée principale, Adjointe au directeur.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur, et de Mme Mireille CARTEAUX, Adjointe au directeur, la délégation de signature conférée par les articles précédents sera exercée en ce qui concerne les attributions de leurs bureaux respectifs par :

- **Mme Mireille CARTEAUX**, attachée principale, chef du bureau de l'Administration générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par Mme Catherine VILE, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du bureau de l'Administration Générale ;

- **M. Joël PEREZ**, attaché principal, chef du bureau de la Nationalité Française et des Etrangers, à l'exclusion des décisions visées au II-2-1 (mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière) et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par :

- Mme Maëva CORNETTE, attachée, adjointe au chef de bureau, chef de la section titres de séjour;

- Mme Danielle DELCROS, attachée, adjointe au chef de bureau, chef de la section asile, éloignement et contentieux des étrangers, et, en cas d'absence du chef de bureau, pour l'ensemble des attributions dudit bureau ;

- Mlle Claire SENAC, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau, en l'absence du chef de bureau et des chefs de section ;

- Mme Catherine LEWKOWICZ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, chef de la section cartes nationales d'identité, passeports et naturalisations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par M. Didier SARTRE, secrétaire administratif de classe supérieure, suppléant du chef de section.

- Mme Thérèse PASCUAL, adjoint administratif, uniquement pour les décisions visées au II-1 alinéa 5 à alinea 13 (déclaration de nationalité française par mariage);

- **Mme Hélène DORDAIN**, attachée, Chef du bureau des Cartes Grises et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Talia CURUKSU, secrétaire administratif, adjointe au chef de bureau.

- **Mme Françoise HERVÉ**, attachée, Chef du bureau de la Circulation et de la Sécurité Routière, à l'exclusion des décisions visées aux 10 premiers alinéas du III, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M.Patrick TCHENG, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau ;

En cas d'absence simultanée de Monsieur Jean-Marc SANCHEZ , de Mme Mireille CARTEAUX et d'un des chefs de bureau susnommés, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée, en ce qui concerne les attributions de ce bureau, par l'un des chefs de bureau de la direction présent.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral susvisé du 24 août 2009 est abrogé.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

PERPIGNAN, le 12 avril 2010

LE PREFET,



Jean-François DELAGE

Arrêté n°2010102-08

Arrêté modifiant la délégation de signature accordée à M. Francois Claude PLAISANT, sous préfet, directeur de cabinet

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Pôle de pilotage interministériel

Auteur : Marie Hélène SAUVAGEOT

Signataire : Préfet

Date de signature : 12 Avril 2010

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission
des Politiques
interministérielles**
Pilotage interministériel
Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°
modifiant la délégation de signature accordée à Monsieur François-Claude PLAISANT,
Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 mars 2008 nommant M. François-Claude PLAISANT directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2009 portant délégation de signature à M. François-Claude PLAISANT, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé du 14 septembre 2009 portant délégation de signature à M. François-Claude PLAISANT, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est complété par la mention suivante :

[...] " ainsi qu'en ce qui concerne les élections, notamment les actes et documents relatifs à l'exercice des fonctions de secrétariat ou de représentativité au sein des commissions électorales et les récépissés de déclaration de candidature aux élections."

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 12 avril 2010

LE PREFET,



Jean-François DELAGE

Arrêté n°2010106-04

Arrêté modifiant l'arrêté n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009 portant établissement de la liste des conseillers du salarié chargés d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement

Administration : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Auteur : Mireille BARRERE

Signataire : Directeur DDTEFP

Date de signature : 16 Avril 2010

Arrêté n°2010106-03

Arrêté modifiant l'arrêté n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009 portant établissement de la liste des conseillers du salarié chargés d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement

Administration : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Auteur : Mireille BARRERE

Signataire : Directeur DDTEFP

Date de signature : 16 Avril 2010

Arrêté n°2010106-02

Arrêté modifiant l'arrêté n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009 portant établissement de la liste des conseillers du salarié chargés d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement

Administration : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Auteur : Mireille BARRERE

Signataire : Directeur DDTEFP

Date de signature : 16 Avril 2010

Arrêté n°2010106-01

Arrêté modifiant l'arrêté n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009 portant établissement de la liste des conseillers du salarié chargés d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement

Administration : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Auteur : Mireille BARRERE

Signataire : Directeur DDTEFP

Date de signature : 16 Avril 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DU TRAVAIL

Unité territoriale DIRECCTE
Languedoc-Roussillon des
PYRÉNÉES ORIENTALES

Service d'inspection du travail

SCT

Horaires d'ouverture :
De 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00

Téléphone : 04.68.66.25.10
Télécopie : 04.68.67.28.82

Perpignan, le 16 avril 2010

ARRETE PREFECTORAL

Modifiant l'arrêté N° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté N° 200943-10 du 12 février 2009

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE CHARGES
D'ASSISTER LES SALARIES LORS DE L'ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT**

**LE PREFET des PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU les articles L 1232-7, D 1232-4 à D 1232-6 du code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009, portant établissement de la liste des personnes chargées d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement ;

VU la correspondance adressée aux organisations syndicales en date du 8 décembre 2009 ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de signature de Monsieur Alain SALESSY, ingénieur général des mines, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010090-17 du 31 mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Alain SALESSY, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

VU l'arrêté n° 2010090-18 du 31 mars 2010 portant délégation de signature de Monsieur Alain SALESSY, Directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon pour les compétences de Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, à Madame Ginette FRANC, directrice régionale adjointe et chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon ,

SUR proposition de Madame la directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Depuis le
05/01/2010
la DDTEFP est
devenue une
unité territoriale
de la
DIRECCTE LR

ARTICLE 1 L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 1927/2008 du 16 mai 2008, modifié par arrêté n° 200943-10 du 12 février 2009, portant établissement de la liste des personnes habilitées pour assister et conseiller, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est modifié comme suit :

1) REPRESENTANTS DU SYNDICAT CGT

BONNET Christian	3 rue Claude Monet - 66380 PIA Charcutier Tél : 04 68 63 00 19
CONQUET Carole	Traverse de Baixas - 66600 CASES DE PENE Décoratrice Tél : 04 68 38 94 58
GENEIX Christian	5 rue Pierre Loti - 66140 CANET PLAGES Fonctionnaire Ministère Agriculture Tél : 06 85 56 22 89
GLOAGUEN Yves	12 rue des Micocouliers 66550 BANYULS SUR MER Thalassothérapeute Tél. : 06 07 81 60 22
JUAREZ Ana	22 rue Petite la Réal - 66000 PERPIGNAN Formatrice Tél : 06 62 21 26 74
KATEB Nabi	7 avenue de Bretagne - 66330 CABESTANY Encadrant technique Tél : 06 88 43 46 73
MAURE Priscilla	HLM Champ de Mars Bât 5 – App 237 66000 PERPIGNAN Aide à domicile Tél : 06 22 98 59 23
PAYAN Christophe	5 rue de Reynès - 66100 PERPIGNAN Agent SNCF Tel : 06 10 15 58 07
PIQUE Monique	Résidence Le Belvédère 1 rue des Calanques 66000 PERPIGNAN Enseignante Tél : 06 16 22 27 22
PONS Isidore	Lot de l'Aspres 24 carrer P. Casals - 66300 LLUPIA Retraité Agent hospitalier Tél : 04 68 53 36 28
PUJOL Bernard	8 avenue du Canigou - 66170 ST FELIU D'AVALL Instituteur Tel : 04 68 57 82 28

RENAUT Corine	41 avenue Maréchal Joffre - 66600 PEYRESTORTES Tél : 06 86 30 14 93
SALMI Jérôme	22 rue Jean Jaurès 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS Fonctionnaire Tél : 06 13 83 63 14
VILLEGAS Bruna	11 rue Armand Barbès 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE Employée de caisse Tél : 06 12 35 24 43

2) REPRESENTANTS DU SYNDICAT FO

BERENGUER Myriam	7 rue Elenthère Mascart - 66000 PERPIGNAN Inspecteur du recouvrement Tél : 04 68 34 51 47
BOURDIN Pierre	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Enseignant – Ingénieur Système 3D Tél : 04 68 34 56 24
DUMOULIN Franck	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Vendeur Tél : 06 70 72 19 86
GRAU Christiane	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Retraitée Tél : 04 68 34 56 24
MATAS Jacques	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Technicien de laboratoire/préparateur en pharmacie Tél : 04 68 34 56 24
PETITOT Bruno	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Ouvrier services logistiques Tél : 04 68 34 56 24
PIRIOU Andrée	UD FO 22 rue de l'Argenterie - 66000 PERPIGNAN Technicienne de Distribution Tél : 04.68.34.56.24
VERGNON André	3 rue Auguste Comte - 66750 SAINT CYPRIEN Distributeur à ADREXO Tél : 06 68 34 51 47

3) REPRESENTANTS DU SYNDICAT CFDT

BAUZON Jean-Louis	Rue des Cailles - 66800 SAINTE LEOCADIE Retraité Tél : 04 68 04 25 77
-------------------	---

KILBURG Gilles	6 rue Gustave Flaubert – 66350 TOULOUGES Employé du bâtiment Tél : 06 86 92 35 90
LACREU Pierre	40 rue des Albères - 66690 SAINT ANDRE Retraité Tel : 06 09 84 71 89
MENARD Catherine	Le domaine d'Aguzan -14 route de Perpignan Bât E porte 206 - 66240 SAINT ESTEVE Employée boulangerie Tél : 06.15.12.76.13
MONDON Jean-Pierre	8 rue Henri Sayroux - 66200 ALENYA Agent technique à l'INRA Tél. : 06 71 29 88 51
SENE Christophe	10 rue Emile Loubet - 66280 SALEILLES Agent technicien CAF Tél : 06 23 99 93 96

4) REPRESENTANTS DU SYNDICAT CFTC

ABDELOUHAB Leloucha	UD CFTC 52 rue Maréchal Foch 66000 PERPIGNAN Hôtesse de caisse Tél : 06 27 03 32 14 ou 04 68 34 96 22
ANTES Frédéric	UD CFTC 52 rue Maréchal Foch 66000 PERPIGNAN Conducteur routier Tél : 06 63 06 68 15 ou 04 68 34 96 22
PFEIFFER Carole	52 rue Maréchal Foch – 66000 PERPIGNAN Secrétaire Juriste Tél : 04 68 34 96 22
TOP Richard	2 rue de la Chapelle – 66600 OPOUL PERILLOS Inspecteur d'assurance Tél. : 06 22 16 24 19

5) REPRESENTANTS DU SYNDICAT CFE/CGC

BARENNE Françoise	La Marsanne – 66300 TRESSERRE Responsable départementale de la MACIF Tél : 04 68 50 80 16 fbarenne@macif.fr
BARRIERE Robert	Résidence St Sébastien 19 rue Saint Jean 66490 SAINT JEAN PLA DE CORTS Commercial Tél : 06 42 24 19 67 r.barriere@orange.fr

BLANC Estelle	6 rue Joliot Curie - 66380 PIA Cadre dans l'industrie Tél. 06 71 61 22 30 estelle-atel@wanadoo.fr estel-blanc2@orange.fr
CAMPAGNA David	18 rue J. Bergé - 66420 LE BARCARES Cadre grande distribution Tél : 06 80 06 80 28 david.campagna@aliceadsl.fr
CHANCHOU Jean-Claude	14 rue de la Corse 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Cadre grande distribution Tél. : 06 29 06 06 67 chanchou.jeanclaud@neuf.fr
MARTINEZ Alain	24 rue des Malvoisies - 66380 PIA Cadre commercial Tél : 06 65 87 63 71 alain.martinez@ssp.fr
MONTARIOL Olivier	13 rue Maryo Cassatt - 66200 MONTECÔT Cadre secteur des médias Tél. : 04 68 56 81 32 olivier.montariol@france3.fr
PETIT Fanny	23 rue des Aires - 66480 MAUREILLAS Cadre à La Poste Tél : 06 23 02 01 43 trinitypetit@gmail.com
SAVARIN Georges	Les Trois Roses - BP 31 - 66601 RIVESALTES Cadre Tél : 06 80 21 67 15 georges.savarin@orange.fr

**6) REPRESENTANTS DE LA FEDERATION NATIONALE
DES CHAUFFEURS ROUTIERS**

CAMPMANY Joseph	Résidence les Romarins 6 rue François Rabelais 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE Routier en retraite Tél : 06 24 26 45 06
CARRILLO Jean-Claude	21 rue Jean Jaurès - 66350 TOULOUGES Chef magasinier Tél : 06 24 74 12 18
CAZENOBE Alain	12 rue François Villon 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE Chauffeur routier Tél : 06 17 06 45 35
GAILLAC Gérard	10 rue des Fournas - 66380 PIA Chauffeur routier Tél : 09 61 29 14 63 ou 06 82 47 14 78 gerard.gaillac@orange.fr

GARCIA Jean-Louis	28 avenue du grand large 66140 CANET EN ROUSSILLON Chauffeur voyageur Tél : 06 80 17 66 68
MALET Pierre	3, rue Notre Dame de Juhègues 66440 TORREILLES Chauffeur routier en retraite Tél : 04 68 28 02 75 ou 06 07 38 89 39 fncr66@sfr.fr
MUNOZ Jean	16 Résidence du Petit Bois - 66620 BROUILLA Chauffeur routier Tél. : 06 45 45 93 91/04 68 89 88 12
RODRIGUEZ Stéphane	35 chemin de Leucate 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE Conducteur interurbain voyageurs Tél : 06 68 17 72 56/04 68 28 01 04
TANG-TONG.HI Pascal	10 rue Yves du Manoir 66600 SALSES LE CHATEAU Chauffeur routier Tél. : 06 79 46 45 07
TEXIDO Claude	15 rue du Docteur Roux 66460 MAURY Conducteur interurbain voyageurs Tél : 06 29 05 89 29
TRIQUERE Georges	3 place de la Fount Vieille - 66220 ANSIGNAN Chauffeur routier en retraite Tél : 06 09 52 42 00

7) REPRESENTANT DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATHOLIQUE

MARTIN Charles	3 impasse de la Caille 66740 MONTESQUIEU DES ALBERES Conseiller principal d'éducation Tél. : 06 86 89 07 25
----------------	--

8) REPRESENTANTS DU SYNDICAT UNSA

FREZIERES Anne-Marie	7 impasse Gershwin - 66820 VERNET LES BAINS Educatrice Spécialisée en internat Tél. : 06 22 50 75 60
HELMRICH Ange	UNSA 66 BP 37031 - 66070 PERPIGNAN CEDEX Fonctionnaire territorial Tél : 06 03 63 29 04

NORMAND Philippe

UNSA 66 BP 37031 - 66070 PERPIGNAN CEDEX
Fonctionnaire territorial
Tél : 04 68 21 82 05

TEIXIDOR Dominique

UNSA 66 BP 37031 - 66070 PERPIGNAN CEDEX
Fonctionnaire territorial
Tél : 06 76 10 67 87

VERNIS Eric
ROUSSILLON

3 rue des dahlias - 66140 CANET EN
Employé CCI
Tél : 06 37 55 03 88

9) REPRESENTANT DU SYNDICAT FORCES DE VENTE

DELONCLE Marc

8 rue Antoine Jérôme Balard - 66000 PERPIGNAN
Vendeur
Tél : 06 18 46 63 76
marc.deloncle@club-internet.fr

ARTICLE 2 : Cet arrêté est tenu à la disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département des Pyrénées-Orientales, et sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

**P/ le Directeur régional, et par délégation
La directrice régionale adjointe,
Chef de l'unité territoriale,**



Ginette FRANC